



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage
Sport Canada

Canada



Stratégie de Sport Canada pour l'éthique dans le sport 2010



Cette publication est disponible sur demande en médias substitués.

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML
à l'adresse internet suivante : <http://www.pch.gc.ca>

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, (2011).
No. de catalogue : CH24-32/2011F-PDF
ISBN : 978-1-100-97365-4

STRATÉGIE DE SPORT CANADA POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT

1. INTRODUCTION

La *Stratégie de Sport Canada pour l'éthique dans le sport* (la *Stratégie*) se fonde sur le principe qu'une contribution positive du sport à la société n'est possible que si le sport est offert et pratiqué selon des fondements éthiques. Sport Canada définit ainsi le sport reposant sur des fondements éthiques :

Le sport est conforme à l'éthique lorsque toutes les personnes impliquées favorisent une expérience sportive positive et de qualité pour tous les participants. Conséquemment, celle-ci maximise le potentiel qu'a le sport d'offrir des modèles et des mentors, d'enseigner des valeurs positives et de préparer les jeunes à la vie active et, enfin, de promouvoir le développement positif chez les jeunes. Les comportements contraires à l'éthique comprennent notamment la tricherie, le dopage, la violence, les abus, le harcèlement, le racisme et autres formes de discrimination, ainsi que tous les autres comportements irrespectueux ou préjudiciables de la part ou à l'endroit des participants, des entraîneurs, des officiels, des instructeurs et des autres membres du personnel de soutien, des administrateurs, des parents, des spectateurs et de toutes autres personnes ayant un rôle à jouer dans le sport.

La *Stratégie* a pour objet de définir le rôle de Sport Canada dans l'avancement et le soutien de l'éthique dans le sport au Canada et à l'étranger. La *Stratégie* oriente l'action de Sport Canada en ciblant les trois grands objectifs sur lesquels l'organisation doit concentrer son attention. Cette stratégie pluriannuelle guidera l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action annuels à venir tout en tenant compte des compétences, du mandat et des ressources de Sport Canada, tel que décrit à la section 4.

Sport Canada participe déjà à de nombreuses initiatives touchant l'éthique dans le sport (voir l'annexe 1). La *Stratégie* et les plans d'action favoriseront une approche globale, une plus grande collaboration et de nouvelles façons de faire.

Pour éclairer les actions que prendra Sport Canada, un cadre conceptuel a été mis au point (voir l'annexe 2). Afin d'aider à la réflexion, Sport Canada se fondera également sur les documents clés dont il dispose, les données de recherches, les faits véhiculés par les médias, de même que sur la rétroaction de la communauté sportive. L'organisation sera alors en meilleure position pour déterminer si et quand une conduite particulière de la part de personnes ou d'organisations s'écarte de la conduite considérée généralement conforme à l'éthique dans le sport, et si et quand des mesures correctives s'imposent.

Dans les plans d'action annuels qu'il élaborera et mettra en œuvre, Sport Canada précisera les problèmes courants d'éthique dans le sport (dont certains sont des problèmes connus nécessitant une attention constante et d'autres des problèmes appelés à surgir) sur lesquels il portera son attention et pour lesquels prendra des mesures correctives.

2. CONTEXTE

Le gouvernement du Canada favorise et appuie la pratique éthique du sport en vertu de la *Loi sur l'activité physique et le sport* et conformément à son engagement à l'égard des objectifs de la Politique canadienne du sport. Sport Canada a commencé à promouvoir activement l'éthique dans le sport au cours des années 1980, lorsqu'il s'est employé à jouer un rôle de premier plan et est devenu un leader sur la scène internationale dans le dossier du dopage.

Le Canada a signé et ratifié la *Convention contre le dopage* du Conseil de l'Europe en 1996 et est État partie de la *Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport* depuis 2005. À titre de leader, le gouvernement fédéral a pour responsabilité de promouvoir les priorités de ces conventions internationales, qui guident également les efforts antidopage à l'échelle nationale. En outre, le siège de l'Agence mondiale antidopage (AMA) se trouve en sol canadien – plus précisément à Montréal – depuis sa création en 2002, et le gouvernement du Canada possède des obligations à l'égard de cette organisation. À l'échelle nationale, le gouvernement fédéral demeure un artisan de la lutte antidopage par l'entremise de la Politique canadienne contre le dopage dans le sport.

Créée en 1986, la Commission pour l'esprit sportif (Esprit sportif Canada) avait pour mission de lutter contre la violence, la tricherie et le manque d'esprit sportif dans le sport¹. En 1995, Esprit sportif Canada a été fusionné avec le Centre canadien sur le dopage sportif, pour devenir le Centre canadien pour l'éthique dans le sport. Ce dernier a alors reçu le mandat de promouvoir l'éthique dans le sport pour tous les Canadiens, en plus de son mandat de lutte antidopage.

Outre les questions de dopage et de violence dans le sport², la communauté sportive et les gouvernements souhaitaient se pencher sur l'ensemble des questions d'ordre éthique dans le sport. En 2001, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du sport ont adopté la déclaration « Pour une éthique sportive » (la Déclaration de London), qui énonce une vision commune à l'égard de l'éthique dans le sport.

Sous la direction des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT), un groupe de travail du Comité fédéral-provincial/territorial du sport (CFPTS) a été chargé d'élaborer la Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport, décrite comme « un projet exhaustif et commun qui vise à privilégier la conduite éthique dans tous les aspects et à tous les échelons du sport partout au Canada »³. Le document produit, adopté par tous les gouvernements FPT en 2002, fournit aux gouvernements un cadre stratégique sur lequel ils peuvent se fonder pour s'attaquer aux questions d'éthique dans le sport. Un comité

¹ *Le sport : un pas d'avance, Rapport du groupe de travail du ministre sur la politique fédérale en matière de sport*, Ottawa, ministre d'État, Santé et Sport amateur, 1992, p. 295.

² *Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer la performance athlétique*, Charles L. Dubin, Commissaire, Ottawa, la Commission, c1990; et *Le sport : un pas d'avance, Rapport du groupe de travail du ministre sur la politique fédérale en matière de sport*, Ottawa, ministre d'État, Santé et Sport amateur, 1992.

³ *Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport – Plan d'action 2003-2004*, 21 février 2003, p. 2.

directeur, constitué de représentants des gouvernements FPT, de la communauté sportive et des intervenants, a été mis sur pied et chargé de coordonner la mise en œuvre générale de la Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport.

À la suite de l'émergence du Mouvement Sport pur en 2003, la Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport a été renommée la Stratégie Sport pur, et avait désormais pour mandat de promouvoir un mouvement social en faveur d'un sport fondé sur les valeurs, appelé Sport pur. En 2009, le CFPTS a exprimé le souhait que le comité directeur de la Stratégie Sport pur oriente son action non plus sur la promotion d'un mouvement social, mais bien sur l'étude des problèmes éthiques propres au sport et sur la recherche de solutions à ces problèmes.

Une évaluation récente de la Stratégie Sport pur a permis de réaffirmer la nécessité que les gouvernements offrent un leadership et un soutien à la mise en œuvre de cette initiative. En plus de son engagement envers les gouvernements FPT, Sport Canada souhaite, dans l'application de son Plan stratégique 2009-2013, renforcer le fondement éthique du sport⁴ et, en vertu de son Plan d'activités 2009-2012, mettre au point des plans d'action coordonnés sur l'éthique dans le sport⁵.

3. HARMONISATION

La *Stratégie de Sport Canada pour l'éthique dans le sport* est guidée par la vision, les buts et les valeurs énoncés dans les documents clés ci-dessous, et elle a pour objet de contribuer à la réalisation de leurs objectifs :

- 3.1 *La Loi sur l'activité physique et le sport*
*La politique du gouvernement fédéral en matière de sport repose sur **des valeurs et des principes d'éthique** élevés, notamment en ce qui a trait à l'élimination du dopage dans la pratique du sport, au traitement respectueux et juste de chacun et à la participation pleine et entière de tous, ainsi que sur la volonté de régler les différends sportifs de façon opportune, juste, équitable et transparente⁶.*
- 3.2 *La Politique canadienne du sport*
*Que les composantes essentielles d'un système de développement du sport centré sur les athlètes/participants, et ancré dans le **respect d'une éthique sportive** reconnue, soient en place et modernisées et renforcées continuellement, selon les besoins⁷.*

⁴ Sport Canada – *Plan stratégique 2009-2013*, p. 11.

⁵ Sport Canada – *Plan d'activités 2009-2012*, p. 24.

⁶ *Loi sur l'activité physique et le sport*, 2003, ch. 2, sanctionnée le 19 mars 2003, p. 1.

⁷ *Politique canadienne du sport (2002)*, objectif relatif à l'accroissement des ressources.

- 3.3 Au Canada, le sport c'est pour la vie : modèle de développement à long terme du participant/athlète
*Un des principaux objectifs du DLTP/A est d'offrir une approche favorisant le développement complet et global de l'athlète et du participant. Ce processus comprend les volets sur l'éthique, l'esprit sportif et la formation du caractère durant les différents stades du cheminement de l'athlète*⁸.
- 3.4 La Déclaration de London et la Stratégie Sport pur
*La Déclaration de London de 2001 articule un ensemble d'attentes pour une éthique sportive, endossées par tous les ministres FPT responsables du sport. Cette vision, décrite en douze points, est devenue le fondement des résultats prioritaires de la Stratégie Sport pur*⁹.
- 3.5 La Politique canadienne contre le dopage dans le sport
*La vision qui sous-tend la politique est celle d'une culture du sport au Canada qui soit éthique et sans dopage et elle énonce la façon dont les directions responsables du sport des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux uniront leurs efforts dans ce sens*¹⁰.
- 3.6 Le Plan stratégique 2009-2013 de Sport Canada
*L'un des objectifs stratégiques est de faire en sorte que plus de Canadiens et Canadiennes participent à des activités sportives de qualité. Afin d'atteindre ce but, « Sport Canada supportera de manière stratégique des initiatives visant à soutenir et à améliorer la mise en œuvre de programmes et de services de sport solides sur les plans techniques et reposant sur des fondements éthiques »*¹¹.

La *Stratégie* sera aussi harmonisée avec les autres politiques, stratégies et plans d'action de Sport Canada ainsi qu'avec les conventions ou accords internationaux applicables (voir l'annexe 3) ayant une incidence sur la *Stratégie* ou touchés par celle-ci. Cette harmonisation avec les documents de politique a servi de base à l'établissement du but et des objectifs stratégiques suivants.

4. BUT ET OBJECTIFS

La *Stratégie* a pour but de faire en sorte que **les Canadiens participent au sport et y excellent au sein d'un système sportif reposant sur des fondements éthiques**. Ce but s'enracine dans le Cadre de mesure du rendement (CMR) de PCH applicable au sport et il s'inscrit dans la logique de ce cadre. Puisque le but stratégique du CMR peut évoluer au fil du temps, le but stratégique de la *Stratégie* peut aussi être modifié simultanément.

⁸ Au Canada, le sport c'est pour la vie, document d'appui sur le développement à long terme de l'athlète, 2008, p. 28.

⁹ À l'été 2010, une nouvelle version du Cadre de la Stratégie Sport pur est en voie d'être approuvée.

¹⁰ Politique canadienne contre le dopage dans le sport, 2010, p. 1-2.

¹¹ Sport Canada – Plan stratégique 2009-2013, p. 6.

Conformément à ses compétences et à son mandat, Sport Canada facilitera la réalisation du but de la *Stratégie* en travaillant de concert avec des partenaires clés, notamment les organismes nationaux de sport (ONS), les organismes de services multisports (OSM), les Centres canadiens multisports (CCM), les organisations non gouvernementales (ONG) nationales, les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les universités, les conseils de recherches, les comités d'organisation de manifestations multisports et unisport et d'autres partenaires internationaux.

Comme l'indique le modèle logique de la *Stratégie* (voir l'annexe 4), les trois objectifs de celle-ci sont les suivants :

4.1 Mobilisation des connaissances¹² – Accroître les occasions d'améliorer la sensibilisation et la compréhension de l'éthique en sport afin que les partenaires clés puissent offrir aux Canadiens et Canadiennes un sport reposant sur des fondements éthiques

À cette fin, Sport Canada prendra les mesures suivantes, sans toutefois s'y limiter :

- 4.1.1 Recueillir des connaissances à jour sur les questions éthiques actuelles et nouvelles ainsi que sur les pratiques exemplaires et les initiatives à succès.
- 4.1.2 Échanger des connaissances avec la communauté sportive ainsi que des exemples de pratiques exemplaires et des initiatives à succès.
- 4.1.3 Appuyer la production et la diffusion de matériel éducationnel sur l'éthique.

4.2 Engagement et développement des compétences – Accroître l'engagement et les compétences des partenaires clés afin qu'ils puissent offrir aux Canadiens et Canadiennes un sport reposant sur des fondements éthiques

À cette fin, Sport Canada prendra les mesures suivantes, sans toutefois s'y limiter :

- 4.2.1 Mettre en œuvre les engagements et les obligations du gouvernement fédéral en matière d'éthique du sport.
- 4.2.2 Tirer profit des activités et programmes actuels et nouveaux de Sport Canada pour renforcer l'engagement des organismes financés aux principes de l'éthique du sport.
- 4.2.3 Appuyer les efforts faits par les organismes nationaux de sport pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives d'éthique dans le sport et pour prioriser les valeurs et l'éthique dans leurs programmes et services.
- 4.2.4 Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour augmenter la capacité du système sportif à gérer les problèmes d'éthique par des mesures pancanadiennes ou d'autres mesures concertées.

¹² La mobilisation des connaissances comprend la diffusion, l'échange et la coproduction de connaissances ainsi que l'établissement de liens entre celles-ci afin de répondre aux besoins de la communauté sportive. Dans ce cas particulier, elle inclut également la volonté d'accorder une large place aux initiatives d'éducation fondées sur les résultats de recherches. *D'après la définition de la mobilisation des connaissances établie par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), telle que présentée dans les lignes directrices sur les subventions du CRSH.*

4.3 Approche coordonnée – Accroître les occasions pour les partenaires clés de coordonner la mise en œuvre d’un sport reposant sur des fondements éthiques, pour les Canadiens et Canadiennes

- À cette fin, Sport Canada prendra les mesures suivantes, sans toutefois s’y limiter :
 - 4.3.1 Contribuer aux efforts concertés du CCES (y compris le Secrétariat de Sport pur), du Comité directeur de Sport pur, du CRDSC et d’autres partenaires nationaux du système sportif.
 - 4.3.2 Mettre à profit l’expertise des OSM pour aider la communauté sportive à offrir un sport reposant sur des fondements éthiques.
 - 4.3.3 Accroître et renforcer les efforts concertés dans le cadre des programmes et des politiques d’éthique dans le sport au sein du gouvernement fédéral et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et la communauté sportive.
 - 4.3.4 Encourager les organismes financés à harmoniser leurs activités avec les initiatives nationales d’éthique dans le sport.
 - 4.3.5 Collaborer avec les partenaires pour avancer les priorités et obligations données dans la Politique canadienne contre le dopage dans le sport, la *Convention contre le dopage* du Conseil de l’Europe et la *Convention internationale de l’UNESCO contre le dopage dans le sport*, et appuyer les initiatives de l’AMA touchant l’éthique dans le sport.
 - 4.3.6 Participer activement à des événements internationaux stratégiques sur l’éthique dans le sport, lorsqu’approprié.

Tel qu’indiqué dans le modèle logique, la réalisation de ces trois objectifs contribuera à aider les partenaires clés à adopter une approche coordonnée afin de soutenir activement l’offre et la pratique d’un sport reposant sur des fondements éthiques. Les efforts conjoints de Sport Canada et de ses partenaires clés contribueront à la mise en place d’un système sportif fondé sur l’éthique au sein duquel les Canadiens pourront participer et exceller.

5. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Pour la mise en œuvre de la *Stratégie*, des plans d'action annuels seront préparés. La conception de ces plans relèvera de la Division de l'excellence sportive (DES), qui pourra compter sur le soutien et la participation de toutes les divisions et de tous les partenaires clés de Sport Canada, au besoin. Tout en demeurant une composante essentielle du travail de Sport Canada dans le secteur de l'éthique dans le sport, la lutte antidopage fera l'objet d'un plan d'action distinct en raison de son importance et de sa portée. La DES dirigera et fournira une expertise dans le dossier de l'éthique au sein de Sport Canada, mais la mise en œuvre de la *Stratégie* pourra nécessiter la participation d'autres divisions de Sport Canada. Celles-ci pourront alors mettre à profit leur connaissance des questions éthiques actuelles ou nouvelles pour guider la conception des plans d'action ainsi que l'établissement de l'ordre de priorité des activités prévues.

Sport Canada croit que l'éthique dans le sport est une responsabilité qu'il partage avec tous les membres de la communauté sportive et il cherchera à collaborer étroitement avec ses partenaires clés dans la mise en œuvre de la *Stratégie*. À titre de direction générale du gouvernement fédéral responsable du sport, Sport Canada appuiera les initiatives nationales et collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour appuyer les initiatives pancanadiennes et d'autres initiatives communes visant à promouvoir la pratique éthique du sport, du terrain de jeu au podium. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, Sport Canada fera appel principalement aux mécanismes en place, notamment les accords FPT bilatéraux et le soutien des ONS et des OSM.

Enfin, Sport Canada veillera à ce qu'il y ait complémentarité entre les efforts déployés au Canada et à l'échelle internationale en vue de faire progresser le dossier de l'éthique dans le sport. À cette fin, il veillera notamment à maintenir des liens solides avec la communauté internationale de manière à ce que tous contribuent à l'amélioration des connaissances et des pratiques exemplaires dans ce domaine partout dans le monde.

6. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE

Le suivi et l'évaluation seront guidés par le modèle logique présenté à l'annexe 4, et les résultats escomptés, les échéanciers, les indicateurs et les sources de données nécessaires à un processus continu de surveillance et d'évaluation seront incorporés dans les plans d'action annuels.

Il est prévu qu'aux activités annuelles de suivi et d'évaluation devrait s'ajouter une évaluation globale de la *Stratégie* au cours de la cinquième année.

Annexe 1 – CONTRIBUTION ACTUELLE DE SPORT CANADA À L'ÉTHIQUE DU SPORT (à l'exercice 2009-2010)

Lutte antidopage

- Révision de la Politique canadienne contre le dopage dans le sport
- Soutien du CCES (éducation, contrôles antidopage, gestion des résultats, laboratoire, recherche)
- Soutien de l'AMA
- Fonds volontaire de l'UNESCO
- Exigences relatives à la tenue de manifestations sportives internationales
- Sanctions et exigences liées à la lutte antidopage du Programme d'aide aux athlètes

Stratégie Sport pur (Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport)

- Soutien du CCES :
 - Siège du Secrétariat de Sport pur
 - Coprésidence du Comité directeur de Sport pur
 - Projets de Sport pur
 - Code de conduite national régissant les comportements interdits dans le sport et Politique canadienne sur les comportements interdits dans le sport
 - Recherche sur l'éthique et promotion de l'éthique (p. ex., sondages, site Web)

Soutien des OSM

- Conditions d'admissibilité (p. ex., processus interne de règlement des différends, engagement à l'égard de la lutte antidopage, politique sur le harcèlement et les mauvais traitements)
- Soutien du CRDSC (résolution des différends dans le sport)
- Soutien de l'ACAFS (harcèlement et mauvais traitements, homophobie)
- Soutien de l'ACE (formation des entraîneurs)

Soutien des ONS

- Conditions d'admissibilité (p. ex., avoir un code de conduite de l'entraîneur, adoption et mise en application du Programme canadien antidopage, politique sur le harcèlement et les mauvais traitements)
- Soutien d'initiatives particulières par le biais du financement de base (p. ex., Programme « Dis-le » de Hockey Canada)

Autres contributions

- Application de l'approche véhiculée par le mouvement « Au Canada, le sport c'est pour la vie » au développement du sport
- Projet « Club excellence » de Sport pur
- Projets bilatéraux avec les provinces et les territoires
- Mise en œuvre de la Politique canadienne du sport
- Participation au mécanisme FPT pour le sport (p. ex., CFPTS, groupes de travail, etc.)

Annexe 2 – CADRE CONCEPTUEL

Bien que les expressions « éthique dans le sport » et « esprit sportif » soient souvent utilisées indifféremment, aux fins de la *Stratégie*, l'éthique est considérée comme un concept plus large qui englobe celui de l'esprit sportif dans le contexte de la pratique sportive. La portée de l'éthique comprend les situations vécues sur les plateaux de sport et à l'extérieur de ceux-ci. L'éthique s'intéresse donc à un éventail de questions touchant les comportements non seulement des principaux acteurs du sport (athlètes, entraîneurs, officiels, personnel médical et administratif, etc.), mais aussi ceux des spectateurs, des commanditaires et des médias.

En prenant pour assise que l'éthique, au sens général du terme, est une science qui étudie la morale¹³ et que le domaine ici concerné par cette stratégie est le sport¹⁴, les interventions de Sport Canada en la matière seront effectuées selon une éthique qui sera :

- Historique et empirique, et donc basée sur la reconnaissance de faits selon une trame historique
- Descriptive et normative, combinant à la fois l'observation des comportements et des morales des personnes et des organismes de même que l'établissement de guides et de normes
- Centré sur le meilleur intérêt du participant¹⁵ en sport en assurant une expérience sportive de qualité basé sur des éléments de sécurité, en fonction de ses intérêts, de son contexte de développement, et de son niveau de pratique
- Basée sur un ensemble de valeurs fondamentales¹⁶ à la base même du rôle de Sport Canada et de l'intervention du gouvernement du Canada dans le système sportif

Cette éthique aura comme fondement la responsabilité sociale de chaque organisme, incluant Sport Canada, et chaque intervenant lié de près ou de loin au sport, ce qui signifie implicitement que les bienfaits du sport et une saine expérience sportive repose sur les comportements conforme à des fondements éthiques adoptés par tous (participants, entraîneurs, officiels, administrateurs, personnel de soutien, spectateurs, parents et médias) en fonction de leurs responsabilités inhérentes à leur intervention dans le sport. Ces comportements et attitudes doivent être conformes avec les fondements de l'éthique dans le sport, tel que mentionné dans l'introduction de ce document.

¹³ Hans Kelsen, *Théorie pure du droit*, traduit de l'allemand par Charles Eisenmann, Paris, Dalloz, 1962, p. 79-80.

¹⁴ Sport Canada définit le sport en ces termes : Le sport est une activité physique réglementée, organisée sous forme de confrontation entre deux ou plusieurs participants et ayant pour enjeu de déterminer un vainqueur en respectant des règles d'éthique et d'équité. Une telle confrontation peut prendre la forme d'une joute, d'un match, d'une course ou d'un autre type de compétition. (*Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport 2005-2010 de Sport Canada, Critères d'admissibilité, annexe A1 – Paramètres définissant le sport*).

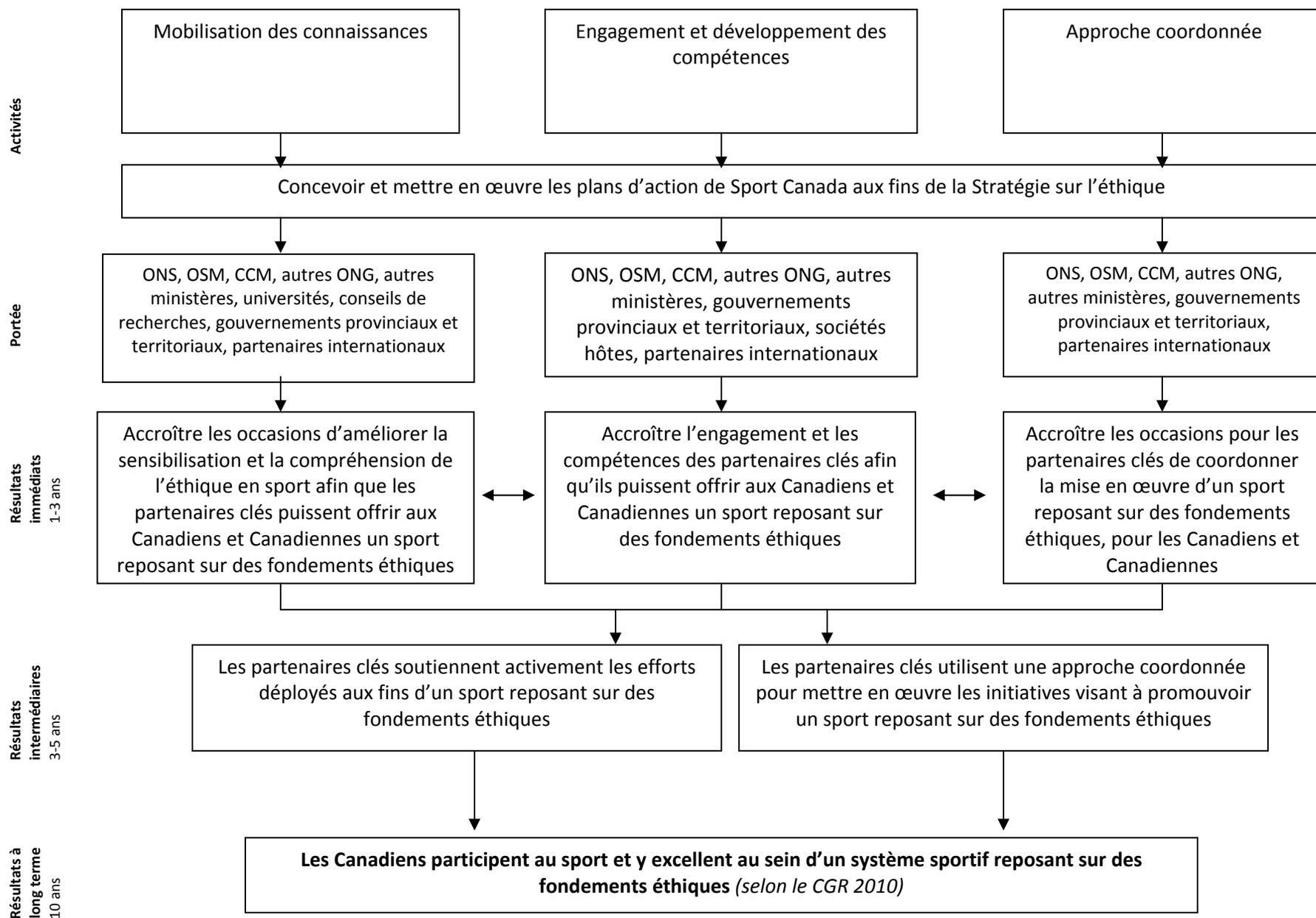
¹⁵ Aux fins de la *Stratégie*, le terme « participant » désigne essentiellement la personne qui pratique un sport, mais il inclut également les entraîneurs, les officiels, le personnel médical et administratif, les spectateurs, les commanditaires, les parents et les médias.

¹⁶ Ces valeurs sont énoncées dans le *Plan stratégique 2009-2013* de Sport Canada, p. 5.

Annexe 3 – PRINCIPAUX DOCUMENTS AYANT UNE INCIDENCE SUR LA STRATÉGIE OU AFFECTÉS PAR LA STRATÉGIE (*en plus des documents de la section 3*)

- Sport Canada – Plan stratégique 2009-2013
- Sport Canada – Plan d’activités 2009-2012
- Mobilisation active : Politique concernant le sport pour les femmes et les filles – plan d’action 2009-2012
- Politique fédérale concernant l’accueil de manifestations sportives internationales
- Politique sur le sport pour les personnes ayant un handicap
- Politique de Sport Canada sur la participation des Autochtones au sport
- Stratégie pour la participation au sport 2008-2012
- Stratégie d’excellence sportive
- Convention contre le dopage du Conseil de l’Europe
- Convention internationale de l’UNESCO contre le dopage dans le sport
- Autres conventions internationales indirectement liées au sport et aux loisirs

Annexe 4 – MODÈLE LOGIQUE POUR LA STRATÉGIE DE SPORT CANADA POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT



Annexe 5 – PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE SPORT CANADA POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT

Ce processus conjoint a été mené à bien par la direction de l'Unité des politiques et de la coordination et l'Unité de la haute performance. Le groupe de travail comprenait notamment le gestionnaire de chacune de ces unités ainsi que trois agents chargés des politiques, deux au sein de l'Unité des politiques et de la coordination et un au sein de l'Unité de la haute performance.

1. Révision des principaux documents internes et externes
2. Préparation d'un document d'information, incluant un inventaire des activités de Sport Canada dans le domaine de l'éthique
3. Consultation interne de toutes les unités de Sport Canada (quatre séances de discussion en petit groupe) et de Sport international
4. Sommaire des notes et analyse – détermination des lacunes et des prochaines étapes
5. Préparation d'un projet de cadre qui est finalement devenu une stratégie
6. Élaboration d'un modèle logique, avec l'aide d'un consultant externe
7. Communication de la *Stratégie* aux gestionnaires pour obtenir leur rétroaction
8. Présentation de la version définitive de la *Stratégie* à la haute direction en vue de son approbation

Annexe 6 – LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACAFS	Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique
ACE	Association canadienne des entraîneurs
ACSV/DLTA/P	Au Canada, le sport c'est pour la vie : Modèle de développement à long terme de l'athlète/participant
AMA	Agence mondiale antidopage
CCES	Centre canadien pour l'éthique dans le sport
CCM	Centre canadien multisport
CFPTS	Comité fédéral-provincial/territorial du sport
CMR	Cadre de mesure du rendement
CRDSC	Centre de règlement des différends sportifs du Canada
Déclaration de London	Déclaration « Pour une éthique sportive »
DES	Division de l'excellence sportive
FPT	Fédéral-provincial/territorial
La <i>Stratégie</i>	<i>Stratégie</i> de Sport Canada pour l'éthique dans le sport
ONG	Organisation non gouvernementale
ONS	Organisme national de sport
OSM	Organisme de services multisports
PCA	Programme canadien antidopage
PCH	Patrimoine canadien
Stratégie Sport pur	Connue sous le nom de <i>Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport</i>
UHP	Unité du sport de haut niveau
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture